

UN LIBRARY
NATIONS UNIES DEC - 4 1979
CONSEIL DE SECURITE UN/SA




Distr.
GENERALE
S/13675
3 décembre 1979
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS/ESPAGNOL

LETTRE DATEE DU 3 DECEMBRE 1979, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL
DE SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE SAINTE-LUCIE AUPRES
DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

J'ai l'honneur, en ma qualité de Président du Groupe latino-américain pour le mois de décembre, de vous communiquer la déclaration ci-jointe que le Groupe latino-américain a arrêtée de concert à sa réunion du 3 décembre 1979.

Le Groupe latino-américain demande que les textes anglais et espagnol de cette déclaration soient distribués en tant que document du Conseil de sécurité.

Le Président du Groupe
latino-américain,

(Signé) B. L. AUGUSTE BARRY

Annexe

Déclaration du Groupe latino-américain datée du 3 décembre 1979

Le Groupe latino-américain réitère son adhésion indéfectible aux normes du droit international qui garantissent l'inviolabilité des agents et des locaux diplomatiques ainsi que le respect et la protection des agents diplomatiques, et estime que les appels que le Président du Conseil de sécurité a lancés au mois de novembre, au nom du Conseil, pour que les autorités iraniennes assurent sans délai et en toute sécurité la libération des otages détenus en Iran correspondent aux vues du Groupe latino-américain sur cette situation; il souscrit donc à ces appels et les réitère de la façon la plus pressante.

En outre, le Groupe latino-américain est convenu à sa réunion de ce jour d'autoriser son Président à exprimer au Président du Conseil de sécurité combien le Groupe régional souhaite qu'une solution pacifique soit trouvée à la situation grave créée par l'état des relations entre les Etats-Unis d'Amérique et l'Iran qui de l'avis du Secrétaire général des Nations Unies, menace la paix et la stabilité de la région et pourrait avoir des conséquences désastreuses pour le monde entier.